R-3900-2014

Avis sur les approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes

Mémoire du

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

Le 19 septembre 2014

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Ce document constitue la contribution du ROEÉ au processus de consultation de la Régie de l'énergie relativement à l'avis demandé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles quant aux approvisionnements en gaz naturel au Québec dans le contexte du projet Énergie Est de TransCanada PipeLines Limited (TCPL). Il contient des propositions concrètes et pertinentes qui visent à contribuer à la réflexion de la Régie dans la formulation de son avis au ministre.

Bien que les préoccupations exprimées par le ministre soient axées sur la sécurité des approvisionnements et sur la compétitivité de la ressource, le ROEÉ est d'avis qu'autant la problématique reliée aux approvisionnements que les solutions pour répondre aux besoins énergétiques de la clientèle doivent être analysées par la Régie dans une perspective de développement durable, notamment au chapitre des émissions de gaz à effet de serre.

ROEÉ : présentation et principes directeurs

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été fondé en 1997. Depuis ses débuts en 1997, le ROEÉ a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie, notamment dans les dossiers de Gaz Métro.

Le ROEÉ est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et de la Fondation rivières. Les cinq groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voire centaines d'organismes au Québec.

Le ROEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.

Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants:

- La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;

- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;

- La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;

- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;

- L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;

- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;

- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;

- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;

- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);

- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

C'est dans cette perspective de développement durable et d'environnement que le ROEÉ souhait fournir des informations et des propositions concrètes et pertinentes afin de soutenir la Régie dans la préparation de son avis au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La demande du ministre et les sujets retenus par la Régie

Le ROEÉ note que dans sa lettre du 4 juillet 2014 à la présidente de la Régie (B-0001), le ministre énonce les éléments de contexte de sa demande d'avis en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Notamment, le ministre est préoccupé par « les capacités actuelles et futures d'approvisionnement en gaz naturel », note que « la stabilité des approvisionnements liée historiquement aux gisements de l'Ouest canadien pourrait être affectée par …le projet Énergie Est » et indique qu'afin de « définir ses orientations en matière de sécurité énergétique, le gouvernement…doit être en mesure de bien connaître la demande énergétique à moyen et long termes … et d'identifier les différentes options permettant d'y répondre », soulignant que cela « s'applique particulièrement aux approvisionnements en gaz naturel. »

C'est dans ce contexte que la Régie retient aux fins de la consultation publique les sujets suivants :

1e sujet

- Prévision des besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030, pour l'ensemble des consommateurs et particulièrement les entreprises industrielles, en fonction de différents scénarios d'activité économique;

2e sujet

- Options d'approvisionnement en fourniture et en transport pour répondre aux besoins du Québec en gaz naturel à l'horizon 2030 et incidence de ces options sur le coût du gaz naturel pour les consommateurs considérant la réalisation ou non du projet Énergie Est de TransCanada PipeLines.

Les avis au ministre

La demande d'avis est soumise à la Régie en vertu de l'article 42 LRE:

> « 42. La Régie donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet en matière énergétique ou, de sa propre initiative, sur toute question qui relève de sa compétence. »

La satisfaction du mandat de la Régie sous l'article 42 nécessite une étude approfondie de la question soumise à l'aide de la participation publique essentielle, le tout dans le but de contribuer à la prise des meilleures décisions pour le bien de la collectivité québécoise. Par exemple, dans son tout premier avis, la Régie s'est exprimée dans les termes suivants :

> « La Régie tient en plus à souligner la qualité et la richesse des interventions qu'elle a reçues des intervenants et de leurs experts, de même que l'esprit de collaboration et la patience dont ils ont fait preuve dans ce long processus. L'immense travail de recherche et de documentation mis à la disposition de la Régie témoigne d'un engagement réel envers le développement durable de la part de tous les participants. Cela a certes permis à la Régie de bien remplir son mandat, mais cela lui a par contre imposé un défi de taille : traverser la plus importante documentation jamais réunie sur le sujet au Québec. Le résultat de cette réflexion, nous l'espérons, contribuera à prendre les meilleures décisions pour le bien de la collectivité québécoise. »

L'approche du ROEÉ

La satisfaction des besoins énergétiques

Pour le ROEÉ, la sécurité énergétique des Québécois est assurée, pas autant par le maintien et l'augmentation des approvisionnements et de la consommation des hydrocarbures comme le gaz naturel mais plutôt, en conformité avec l'article 5 LRE, par <u>la satisfaction des besoins énergétiques</u>. En d'autres termes, il importe de fournir aux consommateurs les services énergétiques (confort, eau chaude, chaleur, transport, etc. dont ils ont besoin) et non de simplement fournir un certain nombre de millions de mètres cubes de molécules de gaz naturel.

Le ROEÉ soumet respectueusement que la problématique soumise par le ministre devrait être analysée par la Régie dans cette perspective de satisfaction des besoins au moindre coût et dans le meilleur respect de l'environnement.

La loi et les règlements de la Régie confirment que les mesures d'efficacité énergétique sont considérées comme des approvisionnements à part entière. À ce chapitre, nous invoquons l'article 72 de la LRE :

> « **72.** À l'exception des réseaux privés d'électricité, tout titulaire d'un droit exclusif de distribution d'électricité ou de gaz naturel doit préparer et

soumettre à l'approbation de la Régie, suivant la forme, la teneur et la périodicité fixées par règlement de celle-ci, un plan d'approvisionnement décrivant les caractéristiques des contrats qu'il entend conclure pour satisfaire les besoins des marchés québécois après application des mesures d'efficacité énergétique qu'il propose. Le plan doit tenir compte des risques découlant des choix des sources d'approvisionnement propres à chacun des titulaires ainsi que, pour une source particulière d'approvisionnement en électricité, du bloc d'énergie établi par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 2.1° du premier alinéa de l'article 112.

Pour l'approbation des plans, la Régie tient compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.»[1] [Nous soulignons]

Les approvisionnements en gaz naturel

Le gaz naturel est une source d'hydrocarbure qui contribue grandement aux émissions de GES. Son impact est plus faible que celui des hydrocarbures lourds tels que le charbon, le diesel ou le mazout, mais son empreinte carbonique demeure importante. Par ailleurs, même si par hypothèse l'impact, en GES du gaz naturel conventionnel et de schiste pourrait être semblable, la technique de fracturation nécessaire à l'extraction du gaz de schiste altère la résilience des écosystèmes. En effet, la pollution de l'eau, des sols et de l'air sont des enjeux importants de cette filière.

Le projet Énergie Est entraînerait aussi une nouvelle contrainte sur les prix et les volumes d'approvisionnement en gaz naturel et risque d'accentuer le recours à moyens de gestion de la demande tel l'accroissement de la capacité de vaporisation et le recours plus massif aux services interruptibles. Cette situation entraînerait une plus grande consommation en mazout qui augmenterait les émissions de GES.

En définitive, l'éventuelle réalisation du projet Énergie Est rendrait plus urgent les choix qui sont déjà indiqués au chapitre des efforts d'efficacité énergétique et mesures visant la pointe.

Il semble opportun pour le ROEÉ d'axer les efforts sur l'efficacité énergétique qui procure des gains économiques et environnementaux. Cela permettrait la réduction du recours au gaz et par le fait même, un accroissement

[1] Voir aussi le *Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement* et par analogie, l'article 74.1 *in fine* de la LRÉ: « Pour l'application du présent article, le promoteur d'un projet d'efficacité énergétique est considéré comme un fournisseur d'électricité. »

de la sécurité énergétique et une augmentation des capacités d'approvisionnement pour un développement industriel.

Le rapport de KPMG-Sécor sur les approvisionnements potentiels en gaz naturel évoque le potentiel en gaz de schiste du territoire québécois[2]. Il est à noter qu'une éventuelle pression sur l'offre pourra favoriser le développement d'une telle filière au Québec. Ainsi dans leur étude, les auteurs font référence à une analyse avantages-coûts qui serait profitable à la société québécoise.

Même si celle-ci est tempérée dans les lignes qui suivent par le manque de données sur la rentabilité privée des entreprises exploitantes, le ROEÉ déplore qu'elle ne mette pas l'emphase sur l'incertitude des impacts sociaux, environnementaux et économiques des régions touchées. Pour cette raison, la position du ROEÉ est ferme, pour que le gaz de schiste ne soit pas une avenue dans le développement de l'offre de gaz sur le territoire québécois.

En ce sens, le ROEÉ se positionne pour le moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste au Québec et contre le projet Énergie Est. Par ailleurs, nous prônons un changement de la loi permettant la planification intégrée des ressources et l'adoption de cibles plus ambitieuses en matière d'efficacité énergétique au Québec.

SUJET 1: CAPACITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET PÉRIODES DE POINTE

Le ROEÉ a pris connaissance de la preuve déposée par Gaz Métro et Gazifère au dossier. Nous constatons que l'étude de KPMG-Sécor sur les besoins et approvisionnements omet de faire mention de la problématique actuelle des coûts d'approvisionnement élevés lors des périodes de grands froids, et que cette situation risque d'empirer si le projet Énergie Est venait à être accepté tel qu'indiqué dans le rapport préparé par Wood McKenzie.

Un approvisionnement à prix non compétitif et le risque sur la fiabilité en période de pointe

Le rapport de Wood McKenzie[3] indique une baisse de « l'approvisionnement à un prix compétitif » qui entraînera une gestion nécessaire des périodes de pointe et notamment le recours au service d'équilibrage. On peut constater par l'étude de Wood McKenzie que le prix du

[2] R-3900-2014 Gaz Métro-Gazifère 1, Document 1, page 68.
[3] R900-2014-Gaz-Métro-Gazifère-1, document 2

gaz dû à l'impact du projet Énergie Est à court terme pourra faire passer le prix 4 à 10$/mmbtu pour les hivers 2015 à 2018[4] avant une baisse vers des prix plus proches de 6$/mmbtu dans le cas où le développement du « Northeast Energy Direct » se réalisera. Nous pouvons donc présumer qu'une telle augmentation du coût de la fourniture en gaz entraînera le recours à une nouvelle approche permettant une meilleure gestion des pointes d'hiver et freinera la conversion des équipements utilisant du mazout vers le gaz naturel.

Chart 29. Winter prices with and without Energy East

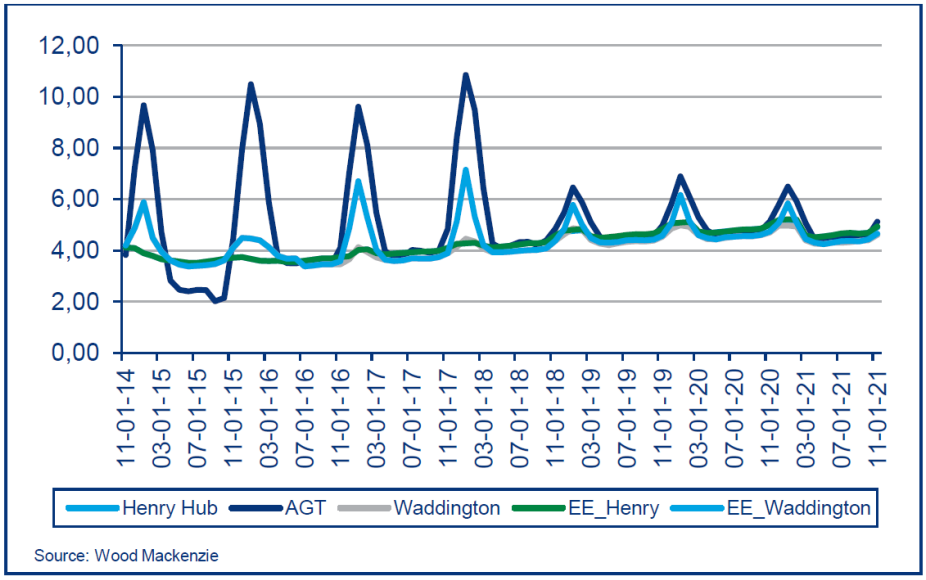

Perte de l'avantage concurrentiel du gaz naturel

Dans sa lettre à TCPL[5], il est important de remarquer que Gaz Métro s'inquiète à court terme des impacts sur la fiabilité, la diversité, la compétitivité et donc la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel.

En prenant connaissance des alternatives à mettre en place, un délai de réalisation des équipements nécessaires ainsi qu'un changement de type d'approvisionnement ne pourront être que négatifs sur la position concurrentielle du gaz face aux clients industriels. Le risque de ralentir fortement la transition du mazout vers le gaz naturel à court terme est donc très présent.

Pour le ROEÉ, il est à la fois important que le gaz naturel soit l'alternative

[4] R900-2014-Gaz-Métro-Gazifère-1, document 2, chart29
[5] R-3900-2014, C-GM-0003.

au mazout mais aussi que les contraintes d'approvisionnement soient mieux gérées, notamment par la mise en place de programmes en efficacité énergétique plus ambitieux.

Un contexte de gestion des pointes de consommation déjà critique

Les pointes de consommation d'hiver auxquelles Gaz Métro est présentement confronté et qui risquent de s'intensifier avec l'adoption éventuelle du projet Énergie Est incitent déjà Gaz Métro à proposer une solution permettant un approvisionnement à un prix compétitif pour des « événements exceptionnels »[6]. Cette nouvelle tarification de service interruptible doit ainsi répondre à un besoin en période de pointe qui était sous-évaluée jusque-là[7].

En effet, dans la plus récente cause tarifaire de Gaz Métro, la Régie de l'énergie a demandé à cette dernière de produire des études sur la possibilité d'accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR et sur la possibilité d'introduire une tarification interruptible pour mieux gérer la pointe de la demande sur le réseau. Cette demande de la Régie est justifiée par le fait que Gaz Métro doit réserver à grands frais de l'espace sur le réseau de transport pour répondre à une éventuelle pointe.

> « Dans le cadre de la Cause tarifaire 2014, Gaz Métro a proposé une méthode d'évaluation de la demande en journée de pointe qui consistait à intégrer l'effet des conditions climatiques sur la projection des volumes de la clientèle aux tarifs D3 et D4. Cette révision de la méthodologie a démontré que la demande de la clientèle en continu en journée de pointe était sous-évaluée d'environ 1 525 $10^3 m^3$/jour.
>
> Pour répondre à cette demande ainsi que pour répondre au retour de certains clients sur son service de transport, Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») avait contracté une capacité de transport ferme auprès de TransCanada PipeLines Ltd. (« TCPL ») sous forme de FT9 NR (transport ferme non renouvelable) pour les années 2014 et 2015. D'autre part considérant l'ensemble du contexte entourant les capacités de transport de TCPL, dont les appels de soumissions, l'entente avec les trois distributeurs, les nouvelles modalités de renouvellement et le projet Oléoduc Énergie Est de TCPL, Gaz Métro avait annoncé à la Régie de l'énergie (la « Régie ») qu'elle aurait à évaluer ses besoins d'approvisionnement à plus long terme et contracter auprès de TCPL.
>
> La Régie a rejeté la demande de la modification de méthodologie

[6] R-3879-2014, phase 2, B-0047, p.4, ligne 26
[7] R-3879-2014, phase 2, B-0047, p.4, ligne 4-5

d'évaluation de la demande en journée de pointe et a demandé à Gaz Métro de produire de nouvelles analyses à la Cause tarifaire 2015. La Régie n'a toutefois pas exigé de Gaz Métro qu'elle se départisse des outils qu'elle avait contractés en fonction de la nouvelle méthodologie pour l'hiver 2013-2014.

La Régie semble inquiète du coût élevé de contracter du transport sur une base annuelle afin de répondre à une demande de pointe qui ne se matérialiserait que quelques jours par année et qui pourrait même ne pas être requis lors d'hivers plus tempérés. La Régie semblait particulièrement inquiète de voir Gaz Métro s'engager à long terme envers TCPL pour obtenir des capacités de transport avant d'avoir analysé des solutions alternatives. À cet effet, la Régie a ordonné dans la décision D-2013-179 :

> *« [50]* ***[…] de développer et de lui soumettre, d'ici six mois, un projet de nouvelle classe de service interruptible lié à des événements exceptionnels visant les clients au tarif D4. Le Distributeur doit envisager la mise en vigueur de cette nouvelle classe de service interruptible pour le 1er novembre 2014 ou le 1er novembre 2015 au plus tard. Les volumes annuels retenus par Gaz Métro seraient fonction des besoins du réseau. »*** [Nous soulignons]

Un contexte propice au recours au mazout pour les services interruptibles

En prenant l'exemple du volet C étudié par Gaz Métro[8], le passage au nouveau service interruptible entraînerait une potentielle augmentation de 6 à 50 jours de jours interruptibles pour les clients utilisant déjà le service[9] et une augmentation de 25 à 75 % des services interruptibles pour les autres clients visés. Ceci est donc un risque pour le Québec d'augmenter ses émissions en GES d'au moins 85 000 TM CO_2.

Pour les raisons exposées ci-dessus, ces solutions pourraient entraîner une hausse des émissions de GES qu'il serait préférable d'éviter afin de ne pas nuire à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc important que l'on mette en avant la fiabilité de l'approvisionnement en gaz naturel face dans une perspective de réduction de l'utilisation du mazout. Le projet Énergie Est ne doit pas être un facteur additionnel de l'utilisation de pétrole lourd lors des périodes de consommation de pointe.

[8] R-3879-2014, phase 2, B-0047, Gaz Métro 6, document 1, p. 17
[9] R-3879-2014, phase 2, B-0047, Gaz Métro 6, document 1, p.14, tableau 3

SUJET 2: OPTIONS POUR SATISFAIRE LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES

A) L'efficacité énergétique comme outil d'approvisionnement prioritaire

L'efficacité énergétique permet de favoriser une meilleure gestion de la demande pour un distributeur d'énergie tout en diminuant la facture du client et les émissions de gaz à effet de serre. L'énergie ainsi dégagée peut donc contribuer à assurer la sécurité énergétique et profiter au développement industriel du Québec.

Un effort insuffisant

Selon l'étude réalisée par KPMG-Secor, Gaz Métro et Gazifère économisent annuellement près de 0,5% de la demande avec leurs Plan global en efficacité énergétique respective.[10]

Or, une étude réalisée pour BC Hydro[11] démontre que des distributeurs nord-américains économisent jusqu'à 2% de leurs ventes annuelles grâce à leurs interventions en efficacité énergétique, soit quatre fois plus que Gaz Métro et Gazifère.

Lors de son intervention dans le cadre du Plan d'approvisionnement 2014-2023 d'Hydro-Québec, dont l'objectif d'économie d'énergie représente environ 0,4% des ventes annuelles, l'expert du ROEÉ Chris Neme indiquait que la plupart des états américains ont des cibles d'économie d'énergie beaucoup plus ambitieuses que celles des distributeurs d'énergie québécois dont Gaz Métro[12] :

> « In a recent report the American Council for an Energy Efficient Economy estimated that 27 states in the U.S. achieved electricity savings of at least 0.57% of sales in 2011, with one state – Vermont –achieving more than 2% savings. The same report makes clear that savings targets are increasing over time. Indeed, five states – four from New England plus New York have policies in place that require incremental annual savings of between 2.0% and 2.6% in 2013 and beyond. That is on the order of four to five times greater than Hydro Quebec's proposed target for 2016 and beyond. »

À la page suivante, M. Neme indique que :

[10] R-3900-2014, C-GM-GI-0003, page 14.
[11] DSM Jurisdiction Review – Comparison of DSM Achievements, The Cadmus Group, June 27 2011.
[12] R-3864-2013, C-ROEÉ-0037, page 17.

> « The principal difference between the level of aggressiveness in many northeastern states and Hydro Quebec's proposed savings levels is that the aggressive northeastern states are pursuing all (or nearly all) cost effective efficiency; Hydro Quebec is not. »

Comparativement, si Gaz Métro réussissait aussi à économiser l'équivalent de 2% de ses ventes annuelles, c'est donc environ 120 millions de mètres cubes de gaz naturel qu'il pourrait atteindre avec son Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) plutôt que les quelque 30 millions de mètres cubes qu'il réussit à économiser présentement.

Un potentiel d'économie d'énergie accru

Selon la plus récente mise à jour de l'étude du potentiel technico-économique d'économies d'énergie de gaz naturel pour les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel du Québec pour la période 2013 à 2017,[13] le potentiel technico-économique d'économie totale de gaz naturel à l'horizon 2017 s'élevait à un peu plus de 700 millions de mètres cubes de gaz naturel.

D'autre part, la plus récente mise à jour des coûts évités de Gaz Métro[14] indique une forte croissance des coûts évités, particulièrement en ce qui a trait aux mesures d'économie d'énergie relatives au chauffage puisque celui-ci est en grande partie responsable de la pointe de consommation d'hiver :

> *« Entre 2010 et 2014, les coûts évités ont suivi une forte tendance à la baisse. Pour 2015, Gaz Métro constate un revirement de situation qui se traduit par une augmentation de 12,4 % coûts évités de base et de 34,5 % des coûts évités de chauffage par rapport au précédent dossier tarifaire. »*

Or, selon l'analyse de sensibilité, une hausse des coûts évités de chauffage de l'ordre de 40% a pour effet d'accroître le potentiel d'économie de près de 22 Mm³ de gaz naturel dans le marché résidentiel[15] et de 86 Mm³ dans le marché commercial et institutionnel[16]. C'est donc plus de 800 Mm³ de gaz naturel qu'il est économiquement rentable d'économiser tout en réduisant la demande de pointe d'hiver.

[13] R-3809-2012, Gaz Métro 13, Document 5, page 1.
[14] R-3879-2014, Gaz Métro 9, Document 3
[15] R-3809-2012, Gaz Métro 13, Document 5, page 27.
[16] R-3809-2012, Gaz Métro 13, Document 5, page 42.

L'analyse de sensibilité précise que pour le marché résidentiel :

« La hausse du potentiel dans le cas du scénario + 40% est principalement associée à une augmentation au niveau de plusieurs mesures hors du potentiel à leur coût marginal et qui deviennent rentable dans le PTÉ avec une hausse du coût évité. Une nouvelle mesure apparaît dans le PTÉ dans le scénario +40%, soit l'utilisation de générateur à air chaud à condensation à très haut rendement (AFUE 97).

Pour le chauffage, les hausses les plus marquées sont toutes observables au niveau des mesures d'enveloppe qui enregistrent des augmentations de plus de 100% de leur valeur de PTÉ dans plusieurs cas. La mesure sur les chaudières à condensation subit la plus forte augmentation de PTÉ, soit de l'ordre de 400%. »

Dans le secteur commercial et institutionnel, l'analyse de sensibilité précise que :

«Lorsque les coûts évités sont bas, certaines mesures telles les chaudières à haut rendement et l'isolation de bâtiments, sont rentables seulement en remplacement en fin de vie utile à leurs coûts marginaux. Lorsque les coûts évités sont hauts, ces mêmes mesures deviennent rentables non seulement en remplacement en fin de vie utile mais également en cours de vie utile à leurs coûts totaux, ce qui accroît le potentiel. » (Nous soulignons)

Conclusion

Bon an mal an, Gaz Métro réussit à économiser environ 30 Mm³ de gaz naturel dans le cadre de son PGEÉ, soit un peu moins de 4% du potentiel économiquement réalisable. À ce rythme, Gaz Métro n'aura eu aucune difficulté à atteindre l'objectif d'économie d'énergie de 350 Mm³ à l'horizon 2015[17].

Le ROEÉ en conclut qu'il serait non seulement possible, mais souhaitable afin d'améliorer la sécurité énergétique et la fiabilité des approvisionnements en gaz naturel, que Gaz Métro et Gazifère augmentent sensiblement leur objectif respectif en matière d'économies d'énergie rentables pour elles-mêmes, leur clientèle, et la société québécoise.

[17] L'énergie pour construire le Québec de demain, La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, p. 44.

Recommandation

Il serait donc non seulement possible et économiquement rentable, mais souhaitable et prudent pour Gaz Métro d'accroître sensiblement les économies d'énergie tout en diminuant la demande de pointe dans le cadre d'une planification stratégique de ses approvisionnements.

Conséquemment, le ROEÉ recommande à la Régie de l'énergie :

> Qu'elle tienne compte de la possibilité pour Gaz Métro et Gazifère de multiplier les économies d'énergie en tant qu'outil prioritaire d'approvisionnement et d'écrêtage de la pointe de consommation d'hiver en priorisant les mesures visant le chauffage des locaux, et;
>
> Qu'elle recommande au ministre qu'il établisse pour la future stratégie énergétique des cibles d'économie d'énergie beaucoup plus ambitieuses que celles qui ont prévalu jusqu'en 2015, de sorte à cibler la réalisation du maximum du potentiel technico-économique d'économie d'énergie.

B) Les capacités d'entreposage comme mode de gestion de l'offre et de la demande

Une solution qui pourrait aussi être envisagée afin de réduire le recours au mazout lors des périodes de pointe d'hiver est l'augmentation de la capacité de stockage. Comme l'indique la CGA[18]: « *En Amérique du Nord, le stockage du gaz naturel joue un rôle crucial dans l'équilibre de l'offre et de la demande et contribue à assurer des services énergétiques fiables et abordables pour la clientèle*».

Historique et état des lieux

On peut constater qu'actuellement les capacités de stockage se résument à l'usine LSR qui est une unité de stockage aérien qui peut contenir 57 millions de m^3 de gaz naturel liquéfié et à deux sites de stockage souterrain de 29 millions m^3 et 28 millions m^3 de gaz naturel respectivement à Pointe du Lac et St Flavien[19]. L'usine LSR est la première unité de stockage mise en place par Gaz Métro en 1973[20]. Si les deux derniers sites sont plus jeunes (années 90), le

[18] Le stockage du gaz naturel, Canadian Gas Association, http://www.cga.ca/wp-content/uploads/2013/09/CGA_bulletin_Storage_FR.pdf
[19] http://www.gazmetro.com/residentiel/pourquoi-le-gaz/source-votre-porte.aspx?zone=Zone5&culture=fr-ca
[20] http://www.corporatif.gazmetro.com/lentreprise/historique.aspx?culture=fr-ca

ROEÉ est d'avis qu'il serait opportun d'évaluer la pertinence d'accroître les capacités d'entreposage de gaz naturel au Québec.

Entreposage à développer

L'augmentation de la capacité d'entreposage pourrait s'effectuer par une augmentation des capacités de stockage et de vaporisation à l'usine LSR de Gaz Métro et le développement de l'entreposage décentralisé chez les grands clients.

- Une augmentation des capacités de stockage et de vaporisation de Gaz Métro

L'augmentation de la capacité de stockage de l'usine LSR de manière à pouvoir acquérir la quantité nécessaire de gaz à prix compétitif durant les périodes de basse consommation représente une option qui mérite d'être approfondie selon le ROEÉ. Cette avenue de solution pourrait aussi servir aux activités non réglementées de vente GNL.

Néanmoins, cette approche pourra être bénéfique pour répondre aux activités en période de pointe uniquement dans le cas de l'ajout d'un vaporisateur. De cette manière, les équipements d'entreposage de Gaz Métro pourront devenir de « vrais outils de gestion de l'offre et de la demande »[21].

De manière à éviter les investissements liés à l'entreposage de GNL, une autre option pourra être privilégiée par le développement de nouveaux sites d'entreposage souterrains. En effet, Intragaz, compagnie détenue partiellement par Gaz Métro procède à une phase d'exploration et d'évaluation de nouveaux sites[22]. Cette option ne nécessiterait pas l'ajout d'un vaporisateur.

- Une augmentation des capacités de stockage décentralisée (chez le client).

Une alternative possible serait de pouvoir développer des solutions de stockage de GNL chez les clients de manière à pouvoir compenser le recours à un service interruptible. De cette manière le consommateur pourrait répondre à sa propre demande en gaz en période de pointe en s'approvisionnant avec du gaz liquéfié acheté en période creuse.

[21] Le stockage du gaz naturel, Canadian Gas association, http://www.cga.ca/wp-content/uploads/2013/09/CGA_bulletin_Storage_FR.pdf
[22] http://www.intragaz.com/activites_permis.html

Conclusion

Gaz Métro semble accuser un déficit d'entreposage qui la rend vulnérable aux prix élevés du gaz naturel lors des pointes d'hiver et risque de favoriser le recours au mazout. Ce risque pourrait s'accentuer dans l'éventualité de la réalisation du projet Énergie Est.

Recommandation

Le ROEÉ recommande que soit étudiée les possibilités d'accroissement de la capacité d'entreposage de gaz naturel afin de réduire cette vulnérabilité, d'améliorer la gestion des approvisionnements et de favoriser la réduction des émissions de GES.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le ROEÉ émet les recommandations suivantes dans une perspective de satisfaction des besoins énergétiques au moindre coût et dans le meilleur respect de l'environnement, plutôt que par la simple fourniture d'une ressource naturelle non-renouvelable et source d'émission de gaz à effet de serre.

En résumé le ROEÉ recommande :

- De prioriser l'exploitation du maximum du potentiel technico-économique d'économie d'énergie en tant qu'outil prioritaire de gestion des approvisionnements, et
- D'étudier les possibilités d'augmenter sensiblement les capacités d'entreposage de gaz naturel de sorte à réduire la vulnérabilité de Gaz Métro aux prix élevés du gaz en période de pointe d'hiver.

Conséquemment, le ROEÉ demeure opposé à l'exploitation des gaz de schiste au Québec et à la réalisation du projet Énergie Est, et réitère son appui à la planification intégrée des ressources ainsi qu'à l'adoption de cibles d'efficacité énergétique beaucoup plus ambitieuses.